

**ARRETE n° 24-AT-1239
PROROGANT L'ARRETE
23-AT-1003**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
**rue Philippe Triaire, rue Paul
Bertin, rue de Belfort, rue du
Plateau, rue des Luaps
Prolongée, rue du Bel Air et
rue des Louvetiers
du 16/02/2024 au 30/03/2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1
à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-1003 en date du 17/11/2023,

Considérant que les travaux ont pris du retard

ARRÊTE

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PL/CN
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 23-AT-1003 du 17/11/2023, portant
réglementation de la circulation :

- du n°151 juqu'au n°207 rue Philippe Triaire
- du 2 au 14 rue Paul Bertin
- 63, rue de Belfort
- du n°2 jusqu'au n°12bis rue du Plateau
- rue Philippe Triaire, de la rue des Luaps Prolongée jusqu'à la rue de Belfort
- rue des Luaps Prolongée
- rue du Bel Air
- rue des Louvetiers

sont prorogées jusqu'au 30/03/2024.

Article 2 : Madame Elodie FAUDEAU (COLAS) est chargée de l'exécution du
présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en
vigueur.



NANTERRE, le 12 Février 2024
Le Maire de NANTERRE

Raphaël ADAM

DIFFUSION:

- COMMISSARIAT DE POLICE
- Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- Madame Elodie FAUDEAU (COLAS) elodie.faudeau@colas.com,
- colas-idfn-pierrelaye-d@demat.sogelink.fr
- ENEDIS arnaud-externe.chalaoux@enedis.fr

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.